



Décision n° 356 / 2022
Procédure n° : 2021/02
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de modification 1.2 - Mise en place d'un système d'information ressources humaines (SIRH) - gestion administrative et ses modules

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 10 juin 2021 relative à l'attribution du marché "Mise en place d'un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH)" à Horizontal Software, 1 allée de Certéze, 38610 Gières pour un montant de 46.940,00 € HT soit 56.328,00 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision du Président du 23 février 2022 approuvant Modification "avenant 1" pour un montant en plus de 1.000,00 € HT soit 1.200,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Commandes supplémentaires	+	€ 1.170,00
Total HT	=	€ 1.170,00
TVA	+	€ 234,00
TOTAL	=	€ 1.404,00

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 17 mai 2022 ;

Considérant que le montant total de la modification et des modifications précédentes déjà approuvées dépasse de 5,47% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 49.110,00 € HT soit 58.932 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

AR Prefecture

017-200041523-20220616-DEC356_2022-DE
Reçu le 16/06/2022
Publié le 16/06/2022

Marchés publics

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'approuver la modification 1.2 du marché "Mise en place d'un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH)" pour le montant total en plus de 1.170,00 € HT soit 1.404,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 16 JUIN 2022

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU